

chacun de nous, toujours à nos ordres, oserons vous dire, tant est grande son infinie condescendance ; il faudrait pour en douter, douter de sa puissance infinie, de sa présence universelle, de son inlassable bonté. Ne laissons pas Jésus « frapper à notre porte », sans lui parler de nos besoins, de nos désirs, de nos regrets, de nos peines ; recourons constamment à lui, *causons* avec lui, habituons-nous à ne rien faire sans lui demander conseil auparavant, sans le lui offrir ensuite.

Voilà le véritable esprit de prière, qui doit être évidemment l'esprit des associés de l'Apostolat de la Prière, esprit qui nous fera entrer bien avant dans le Cœur du divin Maître, et nous rendra plus semblables à lui — ce qui est un des buts principaux de notre pieuse Association.

#### PRIÈRE QUOTIDIENNE PENDANT CE MOIS

Divin Cœur de Jésus, je vous offre par le Cœur immaculé de Marie les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel.

Je vous les offre, en particulier, pour que les associés de l'Apostolat travaillent à acquérir l'esprit de prière, par le recours fréquent à Dieu dans toutes leurs difficultés, leurs besoins et leurs désirs.

*Résolution apostolique* : Souvent, dans la journée, élever notre cœur à Dieu.

### Règlement du prochain carême

— o —

(Extrait de la Circulaire au Clergé du 12<sup>e</sup> oct. 1904.)

En vertu d'un Indult spécial du Saint-Siège, en date du 27 janvier 1903, le règlement du prochain carême, de 1905, sera le même que celui de l'année dernière :

1° Il est permis de faire gras chacun des dimanches du carême à tous les repas.

2° Il est permis de faire gras tous les lundis, mardis et jeudis, sans excepter ceux de la Semaine Sainte, et tous les samedis, excepté celui de la semaine des Quatre-Temps et le Samedi-Saint ; mais dans ces jours, il ne sera permis de faire gras qu'à un seul repas, dans lequel il est interdit de faire usage du poisson.